

# MUNICIPALITÉ + FAMILLE

LE « PENSER ET AGIR FAMILLE / ÂNÉ » DU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

hiver 2016

volume numéro

13.1

A ne pas manquer  
28<sup>e</sup>  
Colloque



du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2016  
GRANBY

## DOSSIER VILLES NOURRICIÈRES

### *Aînés*

Plan d'intervention concerté  
pour contrer l'intimidation

### *Saines habitudes de vie*

Entrevue avec Suzanne Lareau  
de Vélo Québec

Appel de candidatures  
des janvier 2016  
LES  
PRIX  
DU CAMF



# Le Carrefour action municipale et famille, chef de file du *penser et agir famille / aîné* au Québec

Un lieu d'échange, de partage, de réflexion, de recherche et de développement pour les municipalités et les MRC intéressées par le développement d'une politique familiale municipale. Le Carrefour fournit des services d'animation, de promotion, d'information, de formation et de soutien en matière de politiques familiales municipales.

Contactez-nous:

**450 466-9777**

[info@carrefourmunicipal.qc.ca](mailto:info@carrefourmunicipal.qc.ca)

[www.camf.ca](http://www.camf.ca)

## Courrier des lecteurs

Faites-nous connaître votre opinion, vos belles réalisations, vos événements ou votre coup de cœur! Il nous fera plaisir de les partager avec nos lecteurs et lectrices.

Date de tombée des textes du prochain numéro:  
14 mars 2016.

# sommaire

## 3 ÉDITORIAL

Plaidoyer pour une autonomie municipale accrue  
L'année 2016 s'annonce comme un grand cru!

## 4 POINT DE VUE ÉDITORIAL

Les membres du CAMF, un réseau de municipalités  
rempli d'inspiration et de volonté

## 5 MOT DU PRÉSIDENT

La famille, notre richesse!

## 6 ENFANTS

Droit devant avec les enfants

## 8 DOSSIER VILLES NOURRICIÈRES

L'agriculture de proximité  
pour des villes et des villages nourriciers

## 10 SAINES HABITUDES DE VIE

Comment encourager le vélo comme moyen  
de transport? Entrevue avec Suzanne Lareau  
de *Vélo Québec*

Fixer une nouvelle limite de vitesse à 40 km/h,  
comment s'y prendre?

Des outils pour favoriser le jeu libre et le développement  
des enfants de 0 à 12 ans dans les parcs

Un modèle de résolution pour permettre le jeu  
dans la rue!

Défi Santé 5/30 Équilibre

## 12 MUNICIPALITÉ

Réduction des inégalités:  
les municipalités, ces actrices incontournables

## 14 AÎNÉS

Le plan d'intervention concerté  
pour contrer l'intimidation: l'affaire de tous

## 16 POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

Des nouvelles PFM/MADA

## 18 RENDEZ-VOUS ANNUEL

La Journée de partage intermunicipal  
sur la PFM en forme: un succès!

La tournée des régions sur les saines habitudes de vie

## 19 À VOIR ET À LIRE + CALENDRIER



# éditorial

Marc-André Plante, directeur général, CAMF

## PLAIDOYER POUR UNE AUTONOMIE MUNICIPALE ACCRUE L'ANNÉE 2016 S'ANNONCE COMME UN GRAND CRU!

Le 29 septembre dernier, le premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, annonçait, en compagnie des représentants municipaux de la FQM et de l'UMQ, un accord de partenariat avec le monde municipal d'ici 2019. Celui-ci disait que « nous [allions concrétiser] notre volonté d'établir un véritable partenariat entre Québec et les municipalités. Il s'agit d'une avancée importante vers la nouvelle relation que nous avons établie avec elles depuis la formation de notre gouvernement ».

Cette entente témoigne ainsi des gestes concrets posés par le gouvernement québécois pour favoriser l'autonomie municipale. Le dépôt prochain d'une politique sur l'autonomie municipale vise la redéfinition des relations entre Québec et les municipalités et la table est mise pour des discussions fructueuses en 2016!

Le dépôt d'une politique sur l'autonomie municipale pourrait-il venir enrichir l'impact de vos politiques familiales municipales (PFM) et des aînés (MADA)? Actuellement, les discussions ont davantage porté sur l'enjeu de la révision de la reddition de compte entre l'État québécois et le monde municipal. D'ailleurs, le récent rapport de Jean Perrault, ex-maire de Sherbrooke, dressait une liste de recommandations sur le sujet. La signature du pacte fiscal 2016-2019 est une ouverture du gouvernement à reconnaître les municipalités comme gouvernement de proximité. C'est sur ce dernier élément qu'il me semble important de pousser la réflexion. Il s'agit d'une bonne nouvelle, mais les enjeux sociaux ne devraient-ils pas faire partie des discussions?

En effet, vous êtes de plus en plus mobilisés par l'amélioration des conditions de vie des familles et des aînés. Le 13 novembre dernier à Beloeil, près de 125 élus ont pris le temps de venir discuter de l'importance d'agir en faveur des saines habitudes de vie dans les communautés. Voilà un exemple qui illustre bien votre capacité de contribuer significativement au changement des normes sociales.

Cependant, l'enjeu principal (et vous êtes nombreux à le dire!) est le financement de ces mesures et votre capacité de les maintenir à long terme. Québec en forme, issu d'un partenariat entre le gouvernement et la Fondation Chagnon et qui contribue annuellement à hauteur de 40 M\$ pour favoriser les saines habitudes de vie, disparaîtra en mars 2017. Pour le moment, les solutions permettant de poursuivre les démarches locales entreprises en faveur des saines habitudes de vie restent inconnues. Changer une norme sociale sur les



saines habitudes de vie prend normalement beaucoup plus de temps qu'une seule décennie.

Ce premier exemple illustre bien les limites du développement de programmes nationaux sans garantie de la pérennité du financement à long terme. La future politique sur l'autonomie municipale pourrait certainement mieux encadrer le développement des politiques nationales qui reposent sur les épaules des communautés.

Dans le secteur de la famille, je pourrais souligner le développement du réseau des services de garde éducatifs à la petite enfance comme étant un enjeu de collaboration entre l'État et les municipalités. Vous êtes les mieux placés pour connaître l'évolution des besoins de votre milieu et particulièrement dans les nouveaux quartiers pour les jeunes familles. Pourtant, c'est le gouvernement du Québec qui décide où et quand s'implantera un service de garde sur votre territoire. Combien de fois ai-je entendu un élu municipal s'étonner de l'absence d'un CPE dans un nouveau développement immobilier alors qu'un autre projet était construit à l'autre extrémité de son territoire. L'implication de la municipalité m'apparaît essentielle pour assurer la cohérence du développement. Voilà un enjeu qui devrait être abordé dans le cadre de l'élaboration d'une loi sur la gouvernance municipale.

Je pourrais citer d'autres exemples dans le secteur de l'habitation dont les programmes, les normes et le financement sont continuellement en évolution. Difficile de planifier son développement avec une telle mouvance. Bref, il faut reconnaître que le défi est grand. La transformation de la gouvernance municipale ne se fera pas en quelques mois. C'est un long processus amorcé depuis déjà 20 ans. La bonne nouvelle, c'est que ce changement est maintenant appuyé par la population québécoise. En effet, un récent sondage de la Fondation Chagnon indique que 67% des Québécois croient qu'il serait important que les municipalités jouent un rôle plus actif dans l'administration des programmes sociaux, ces derniers étant actuellement placés sous la responsabilité des gouvernements provincial et fédéral.

Tout est possible. Cependant, pour y arriver, il faudra se doter de mécanismes de soutien pour appuyer les communautés. Le Carrefour action municipale et famille est certainement un acteur qui pourra accompagner le milieu municipal dans ce contexte. Un défi stimulant pour l'avenir. □



Source: [http://www.fondationchagnon.org/media/117015/fondation-lucie-et-andre-chagnon\\_etude-sur-les-aspirations-quebecoises\\_p.pdf](http://www.fondationchagnon.org/media/117015/fondation-lucie-et-andre-chagnon_etude-sur-les-aspirations-quebecoises_p.pdf)



## point de vue éditorial

Isabelle Lizée, directrice adjointe, CAMF

# LES MEMBRES DU CAMF, UN RÉSEAU DE MUNICIPALITÉS REMPLE D'INSPIRATION ET DE VOLONTÉ

Depuis quelques semaines, nous travaillons en étroite collaboration avec la municipalité de Granby, hôtesse du 28<sup>e</sup> Colloque. La collaboration avec une municipalité pour l'organisation de l'événement annuel du CAMF existe depuis le tout premier colloque. À chaque édition, je continue d'être toujours agréablement surprise par la qualité et la diversité des services que l'on retrouve à la Ville hôtesse et par les personnes qui s'y impliquent. Je redécouvre la volonté exceptionnelle d'engagement communautaire des élus et des employés municipaux avec qui le CAMF a la chance de faire évoluer le *penser et agir famille/aîné* au Québec. Pour cette 28<sup>e</sup> édition du colloque, nous proposerons des projets et initiatives locales et régionales concrètes qui sauront assurément enrichir les actions municipales pour les familles, les enfants et les aînés. Les discussions animées des rencontres du comité du programme, réunissant des élus du conseil d'administration, des membres de la permanence et des représentants de la municipalité hôtesse, ont porté sur plusieurs enjeux municipaux auxquels la Ville de Granby propose déjà des solutions innovantes et inspirantes. Ces échanges riches permettent à tout coup de construire une programmation qui se distingue année après année. Ainsi, en juin 2016, il sera question de différents sujets liés aux préoccupations qui touchent plusieurs municipalités dont l'accueil des familles immigrantes, les adolescents, la pédiatrie sociale, les jardins communautaires et l'accessibilité universelle, le jeu libre et la lutte contre l'intimidation. Ce ne sont que quelques exemples de sujets qui animent les rencontres du comité du programme. Je laisse un peu de suspense d'ici la sortie officielle de la programmation en février!

Ce travail rapproché avec une municipalité dans la création d'un contenu s'adressant à une diversité de communautés me fascine tout autant qu'à mes premières années. À travers les différentes activités planifiées par le CAMF, dont les tournées d'échange et d'information, j'en arrive au même constat : partout au Québec, il y a des individus qui sont de véritables acteurs de changement et qui croient en l'implication bénévole et au rôle de la municipalité comme moyens d'améliorer la qualité de vie. C'est du moins le cas dans plus de 750 municipalités sur 1 112 qui ont adopté une politique familiale municipale et une démarche *Municipalité amie des aînés*. Ces politiques, mesures et actions, que le CAMF partage avec l'ensemble du réseau municipal par divers moyens et outils, voient le jour grâce à la présence de parents, d'enfants, de grands-parents, de personnes aînées et de partenaires qui, à travers leurs propres réalités, réussissent à innover malgré les contraintes rencontrées.

La journée d'échange et de partage sur la PFM en forme du 13 novembre dernier est une autre belle démonstration de ce propos. Pendant cette journée à Beloeil, plus d'une centaine de participants ont échangé avec des maires, conseillers, employés et partenaires des municipalités qui ont développé des projets tangibles en matière de saine alimentation et de mode de vie physiquement actif, et ce, dans des municipalités de toute taille. Soulignons à titre d'exemple la présentation offerte par la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge à propos d'initiatives favorisant l'accès à une alimentation saine en milieu rural telles que le projet *Bonne Santé Bonne Bouffe* ou la mise sur pied de trois jardins communautaires avec animation. La Ville de Beloeil a également démontré comment les saines habitudes de vie pouvaient être envisagées comme une orientation stratégique par les administrations municipales. À cela s'ajoutent sept autres ateliers tout aussi intéressants qui y ont été présentés. Cet événement a été l'occasion de faire connaître les ressources existantes pour accompagner les municipalités dans les initiatives pouvant être adoptées.



« Ces politiques, mesures et actions, que le CAMF partage avec l'ensemble du réseau municipal par divers moyens et outils, voient le jour grâce à la présence de parents, d'enfants, de grands-parents, de personnes aînées et de partenaires qui, à travers leurs propres réalités, réussissent à innover malgré les contraintes rencontrées. »

Au moment d'écrire ces quelques lignes, plusieurs noms de maires, de conseillers et d'employés de municipalités, avec qui j'ai eu la chance de collaborer, me viennent en tête. Pensons à toutes les municipalités qui viennent dernièrement d'adopter une politique familiale municipale ou *MADA* (voir la chronique à la page 14) et les activités organisées pour souligner la *Journée internationale des droits de l'enfant* du 20 novembre dernier (voir à la page 6). Dans toutes ces réalisations pour soutenir l'ensemble des membres de la famille, du tout-petit à la personne aînée, on doit reconnaître qu'il y a d'abord et avant tout une volonté de penser et d'agir en fonction du bien-être collectif.

D'ailleurs, le concours des *Prix d'excellence du CAMF* remis annuellement vise à encourager et reconnaître l'innovation des municipalités et la contribution remarquable des maires, conseillers et bénévoles en faveur de la qualité de vie des familles, des enfants et des personnes aînées. Chaque année, les municipalités sont invitées à déposer leur candidature entre janvier et mars. La banque des 1001 mesures, moteur de recherche regroupant les actions mises en œuvre depuis maintenant 28 ans par les municipalités, est aussi un témoignage d'un niveau élevé d'engagement et de volonté. Elle regroupe plus de 3 000 actions! ([www.1001mesures.ca](http://www.1001mesures.ca))

Certes, il reste toujours beaucoup à faire et à développer, mais à l'heure actuelle, il est grandement touchant et réconfortant de voir à quel point des femmes et des hommes impliqués travaillent ensemble d'arrache-pied et avec des moyens parfois limités à faire de leur milieu un lieu accueillant et à l'image des gens qui la composent.

Je dis bravo à cet engagement et cette volonté individuelle et collective! □

## mot du président

**Martin Damphousse**, président, CAMF  
et maire de Varennes



## LA FAMILLE, NOTRE RICHESSE!

C'est avec une grande fierté que je me suis récemment joint au conseil d'administration du Carrefour action municipale et famille (CAMF) et c'est avec un tout aussi grand honneur que j'ai obtenu votre confiance pour présider l'organisme. Comme vous le savez, le CAMF œuvre au Québec depuis plus de 25 ans pour améliorer la qualité de vie des familles, des enfants et des aînés. À titre de président, soyez assurés que j'accomplirai ce mandat avec la plus grande rigueur.

Plusieurs municipalités et villes possèdent une politique et un plan d'action en faveur des familles et des aînés. Ces outils nous permettent de bâtir localement un cadre de vie où les citoyens deviennent complices pour développer les meilleurs services aux familles. À cet effet, l'engagement de milliers de bénévoles témoigne d'une grande implication de la communauté pour permettre l'épanouissement de nos jeunes et de nos aînés. De notre côté, en tant qu'élus, nous travaillons continuellement à trouver des solutions aux enjeux que vivent les familles dans le but ultime de leur apporter le meilleur soutien qui soit.

Ainsi, j'ai la ferme conviction que des communautés unies qui prennent soin de leurs familles, comme les vôtres, se transforment toujours en des endroits prospères où il fait bon vivre pour éduquer les générations de demain que sont nos enfants. J'ai pu réaliser au cours de la récente tournée sur la mise en œuvre de la PFM en forme que vos conseils municipaux favorisent de plus en plus les activités familiales, particulièrement celles qui sont liées aux saines habitudes de vie et à l'activité physique. Nous vous encourageons à miser sur le développement de nouvelles infrastructures et d'activités participatives afin que les municipalités et villes du Québec soient citées en exemple partout dans le monde! □



## en bref

### APPEL DE PROJETS POUR LE PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

Le 4 novembre dernier, la ministre de la Famille et des Aînés, M<sup>me</sup> Francine Charbonneau, annonçait le lancement du nouvel appel de projets du Programme de soutien à la démarche *Municipalité amie des aînés (MADA)* pour l'année financière 2015-2016. Le président du CAMF, M. Martin Damphousse, s'est réjoui de cette annonce : « Il s'agit d'une excellente nouvelle pour les municipalités du Québec compte tenu de leur intérêt grandissant pour ce programme. Le CAMF demeure un allié des municipalités de par son association avec le ministère de la Famille et des Aînés dans l'accompagnement offert aux municipalités. Le déploiement de la démarche *MADA* à l'échelle nationale se poursuit et c'est avec fierté que le CAMF sera présent pour les municipalités qui entameront prochainement la démarche. » □

**Pour en savoir plus, consultez le site Web du ministère de la Famille et des Aînés.**



La ministre de la Famille et des Aînés, M<sup>me</sup> Francine Charbonneau et le président du CAMF, M. Martin Damphousse.



## enfants

Véronique Bettez, agente de communication, CAMF

# DROIT DEVANT AVEC LES ENFANTS

Plusieurs municipalités ont profité de la *Journée internationale des droits de l'enfant* pour démontrer que les enfants font partie intégrante de leur communauté. Par le biais de festivités et de marches en l'honneur des droits de l'enfant, les municipalités ont fait de la journée du 20 novembre dernier une journée spécifiquement dédiée à eux. Place aux enfants.



### Blainville



La municipalité de Blainville a profité de l'occasion pour créer une murale unique sur la thématique des droits de l'enfant dans les locaux du service de garde. Cette murale incluait des mots et des droits, par exemple : le droit d'apprendre, le respect des opinions, le droit à la non-discrimination, etc.

La *Zone de Blainville* (maison des jeunes) à quant à elle ouvert ses portes pour l'école et a offert des activités de jeux libres tels que du billard, du soccer sur table, du tennis de table, des jeux vidéo, des ordinateurs et plus encore! Un animateur de la *Zone* était disponible pour préparer une chorégraphie en vue de la création d'un *flash mob* sur une musique rassembleuse.

### Notre-Dame-de-Ham



La municipalité de Notre-Dame-de-Ham a organisé une exposition de dessins d'enfants. Dans le cadre de cette exposition, les enfants ont été invités à dessiner un de leurs rêves et/ou leur métier de rêve. Tous les dessins ont été exposés à la coopérative de solidarité durant le mois de novembre et le 20 novembre, un gagnant a été pigé au hasard. Le dessin de l'enfant gagnant a été affiché dans le journal local et a été imprimé sur les napperons au restaurant de la coop. Les enfants étaient en valeur lors de cette exposition et les citoyens étaient fiers d'observer tous ces beaux dessins remplis de rêves!

### Laval



La Ville de Laval s'est associée à des organismes communautaires, CPE, écoles primaires et secondaires pour tenir une marche colorée jusqu'à l'hôtel de ville, où le maire a hissé le drapeau *Municipalité amie des enfants (MAE)*. Des maracas au logo MAE ont été distribuées aux enfants et un groupe de percussionnistes les ont fait danser devant l'hôtel de ville.

## Saint-Basile-le-Grand



Plusieurs dignitaires de même que le comité de consultation famille et *Basilou* ont profité des célébrations entourant la *Journée internationale des droits de l'enfant* pour rencontrer les enfants le 18 novembre, en avant-midi, afin de leur remettre une *Convention des droits de l'enfant* laminée qu'il sera possible d'installer, de manière permanente, dans leur établissement. Cette remise officielle a été faite par *Basilou*, la mascotte de la Ville. Une mascotte que les enfants de la ville ont imaginée, dessinée et pour laquelle ils ont été appelés à voter lors des dernières élections municipales.

Lors de ce rassemblement extérieur prévu aux abords des écoles, le service de sécurité incendie, du haut de son échelle, a immortalisé la remise de la *Convention des droits des enfants* et les élèves présents ont reçu un cadeau souvenir à l'effigie de *Basilou*. Les photos prises lors de cet événement ont été envoyées dans chaque école et aussi publiées dans les différentes voies de communication de la municipalité.

## Arrondissement Saint-Laurent

L'arrondissement Saint-Laurent a organisé une marche annuelle nocturne le samedi 21 novembre. Le départ s'est fait à l'école primaire Henri-Beaulieu et l'arrivée était au parc Painter. Les participants se sont vus remettre des lanternes et des bâtons lumineux. Lors de la marche, les enfants ont transporté des affiches décorées où figuraient les droits qu'ils voulaient spécifiquement promouvoir. Un spectacle était prévu à l'arrivée au parc et plusieurs discours ont été prononcés en faveur des droits de l'enfant, notamment par des enfants volontaires.

## Saint-Amable

La municipalité de Saint-Amable organise chaque année une grande fête pour les enfants durant la période du 20 novembre. Cette année, la fête a eu lieu le 28 novembre. Au programme de cette fête: jeux gonflables, bricolage, maquillage, décoration de biscuits, lecture de contes, rencontre du Père Noël et de la Fée des étoiles étaient parmi les activités offertes!

## Sainte-Julie

Dans le cadre de la *Journée internationale des droits de l'enfant*, la Ville de Sainte-Julie a offert des activités gratuites pour les enfants, telles que du patin libre, des sports au gymnase de l'école secondaire du Grand-Coteau, un atelier de création (peinture sur porcelaine) pour les 6 à 12 ans et un cinéclub à la bibliothèque municipale. La bibliothèque a quant à elle distribué des jeux de mémoire pour les enfants et une exposition de livres sur les droits de l'enfant y a été présentée.

## Victoriaville

La Ville de Victoriaville a souligné la *Journée internationale des droits de l'enfant* en offrant une multitude d'activités gratuites à la bibliothèque, telles que:

- la création d'une murale formée d'empreintes de mains d'enfants (peinture);
- un conte animé: *Le secret du roi* pour les 3 à 7 ans;
- la fabrication d'une marionnette à partir de chaussettes;
- un spectacle de cirque;
- le lancement du club de lecture 12-24 ans et la présence de Loco Locass et autres surprises.



# municipalité amie des enfants

Un programme d'accréditation et de reconnaissance **amélioré!**

- Dossier d'accréditation révisé et allégé
- Dépôt de votre candidature possible en tout temps
- Analyse du dossier de candidature et délai de réponse pour l'accréditation d'un maximum de deux mois
- Accessibilité plus facile pour l'accréditation des municipalités de 5 000 habitants et moins

### Pourquoi devenir MAE?

En devenant MAE, votre municipalité...

- S'engage à former les citoyens de demain en soutenant la participation et le développement global des enfants
- Démontre formellement qu'elle place l'enfant au cœur de ses préoccupations
- Renforce sa politique familiale municipale (PFM) et valorise la participation des enfants
- Fait partie du réseau québécois et d'un réseau mondial de plus de 1000 villes inspirantes pour les municipalités québécoises

**Pour plus d'information, visitez le [www.amiedesenfants.ca](http://www.amiedesenfants.ca)**

*Le CAMF bénéficie de l'appui et de l'expertise d'UNICEF Canada*



01

L'agriculture communautaire dans la MRC d'Argenteuil: des efforts collectifs qui portent fruit

# L'AGRICULTURE DE PROXIMITÉ POUR DES VILLES ET DES VILLAGES NOURRICIERS

par **Vincent Galarneau**, conseiller - Agriculture et environnement, *Vivre en Ville*

*L'agriculture est essentielle pour assurer la sécurité alimentaire d'une population. Pourtant, malgré un secteur bioalimentaire dynamique, la majeure partie des aliments produits sur les fermes du Québec ne se retrouve pas dans l'assiette des ménages québécois et l'insécurité alimentaire touche environ 13 % d'entre eux<sup>1</sup>. C'est donc à juste titre que les efforts se multiplient pour valoriser une agriculture et une mise en marché de proximité visant à nourrir les collectivités.*

## L'AGRICULTURE ET L'URBANISATION

### Une cohabitation parfois difficile

Le visage de l'agriculture a beaucoup changé au cours du dernier siècle au Québec. L'agriculture, d'abord essentiellement vivrière, s'est graduellement modernisée et intensifiée afin de pallier l'exode rural et le manque de main-d'œuvre agricole, mais également pour saisir les opportunités offertes par les nouvelles technologies et l'ouverture des marchés internationaux.

Pendant que les agriculteurs cherchaient à améliorer leur qualité de vie et à accroître leur productivité, les villes prenaient quant à elles de l'ampleur. Cette urbanisation accrue s'est largement produite à même les terres fertiles qui nourrissaient jadis les communautés. Les non-agriculteurs, de plus en plus nombreux à s'établir à proximité de la zone agricole, en sont venus à déplorer les nuisances associées à l'agriculture industrielle : bruit, odeurs, poussières, pollution des cours d'eau par les produits phytosanitaires, etc.

Face à l'étalement urbain et à la perception souvent négative à son égard, l'agriculture a adopté une position défensive : protéger le territoire agricole, affirmer le droit de produire et la légitimité de la profession agricole. La mise en place de lois importantes<sup>2</sup> a permis de juguler l'empiètement de l'urbanisation sur le territoire agricole, mais a également contribué à creuser le fossé entre le milieu municipal et le monde agricole.

### Un fossé qui commence à se combler

Heureusement, depuis quelques années, le vent semble tourner en faveur d'un meilleur arrimage entre le développement des activités agricoles et l'aménagement des milieux de vie. Il ne s'agit plus uniquement de gérer les nuisances mutuelles, mais d'adopter des pratiques permettant d'assurer une cohabitation harmonieuse et de répondre aux impératifs du développement durable. Pour ce faire, tous les acteurs sont conviés à faire leur part.

En matière d'urbanisme, de nombreuses collectivités comprennent aujourd'hui l'intérêt d'encourager la densification douce et la consolidation des milieux de vie, y compris des cœurs villageois, afin de soutenir une offre de services et de commerces

diversifiée et dynamique, de réduire les distances de déplacement — et donc les émissions de gaz à effet de serre liées au transport — et de limiter l'étalement urbain, en particulier sur les terres fertiles. *Vivre en Ville* offre d'ailleurs aux professionnels et aux décideurs municipaux une série d'outils destinés à mettre en place des collectivités viables<sup>3</sup>.

En matière d'agriculture, de nombreux progrès ont été réalisés au cours des dernières décennies, notamment en ce qui a trait à la protection de l'environnement. Il reste néanmoins beaucoup à faire pour rendre l'agriculture réellement compatible avec la proximité des milieux de vie et arrimée aux besoins de la population. Les cultures et les élevages les plus répandus (maïs, soya, élevages porcins, etc.) ne répondent pas nécessairement aux besoins alimentaires de la population et les mécanismes de distribution ne facilitent pas toujours l'achat des produits locaux.

### Les voies de la réconciliation

Dans un souci de cohérence entre l'aménagement de milieux de vie de qualité et le développement durable de l'agriculture, plusieurs voies sont envisagées par les collectivités québécoises. Il peut s'agir de protéger et de valoriser le territoire agricole, de rapprocher les producteurs et les consommateurs ou encore d'offrir aux résidents des espaces où ils peuvent produire leurs propres aliments. Dans tous les cas, il importe de s'assurer que les produits issus de cette agriculture de proximité sont réellement accessibles, physiquement et économiquement, aux membres de la collectivité.

### La mise en valeur de la zone et des activités agricoles

La réalisation de plans de développement de la zone agricole (PDZA) constitue une occasion pour les collectivités de favoriser le développement de leur plein potentiel agricole en concertation avec les acteurs du milieu. Ces efforts de mise en valeur cherchent à répondre à des défis identifiés par la collectivité tels que le manque de relève et de main-d'œuvre agricoles, la diversification des productions agricoles, la promotion des produits régionaux, la protection des paysages agricoles, etc.

La MRC d'Argenteuil a été l'une des premières à se doter d'un PDZA dès 2011. Parmi les actions prévues, le projet d'agriculture communautaire sur des terres municipales s'est révélé particulièrement rassembleur pour les différentes municipalités de la MRC. À terme, le projet vise à fournir des aliments frais à environ 2 000 familles dans le besoin, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire de la population (voir photo 01).

De son côté, la plateforme *Banque de terres* a été élaborée dans la foulée du PDZA de la MRC de Brome-Missisquoi afin d'aider la relève agricole à s'installer dans la région tout en mettant en valeur des terres sous-utilisées. La plateforme permet de créer un jumelage entre aspirants agriculteurs et propriétaires de terres agricoles grâce à un accompagnement professionnel. Forte de son succès, la plateforme sera sous peu étendue à l'ensemble des régions du Québec.



02

Des jardins communautaires et des fermes urbaines dans les quartiers de Boston au Massachusetts



03

Intervale Center: un vaste espace vert à vocation agricole au cœur de Burlington au Vermont



04

Marché de proximité de Québec: une alliance mutuellement bénéfique entre mangeurs et agriculteurs

### L'agriculture urbaine et périurbaine

Si la mise en valeur de la zone agricole est essentielle pour favoriser l'agriculture de proximité, celle-ci peut également être pratiquée à l'intérieur des limites de la ville. L'agriculture urbaine permet d'améliorer la qualité de vie des résidents, de contribuer au verdissement des villes, de briser l'isolement et dans certains cas, de réduire le prix du panier d'épicerie en fournissant des aliments frais à faible coût. De plus, les gens qui pratiquent le jardinage sont en général plus sensibles aux enjeux de la production agricole et à la consommation d'aliments locaux.

L'agriculture urbaine a grandement gagné en popularité au cours des dix dernières années, en particulier à Montréal. Comme cette dernière, la ville de Boston a aussi une longue tradition de jardins communautaires : elle en compte aujourd'hui plus de 200. Afin de stimuler encore davantage l'essor de l'agriculture urbaine et de favoriser l'utilisation de ses nombreux terrains vacants, Boston a modifié son règlement de zonage afin de permettre les activités agricoles commerciales presque partout sur son territoire (voir photo 02).

Nul besoin d'être une métropole pour devenir un haut lieu de l'agriculture urbaine. Site de 140 hectares situé en plein cœur de la ville de Burlington au Vermont, *Intervale Center* est l'une des plus importantes fermes urbaines des États-Unis. En plus d'être un vaste espace vert accessible à la population à des fins récréatives, le centre soutient le développement de nouvelles fermes, la distribution des produits et l'organisation d'événements célébrant l'agriculture locale (voir photo 03).

### Les circuits courts de distribution

Bien que la population québécoise se soucie de plus en plus de la provenance et de la qualité de son alimentation, la distribution des produits issus de l'agriculture de proximité représente toujours un défi de taille. C'est particulièrement le cas pour les petits producteurs qui n'ont pas facilement accès aux tablettes des épiceries. Voilà pourquoi les initiatives de mise en marché de proximité se multiplient un peu partout au Québec avec l'objectif de créer des liens les plus directs possible entre les consommateurs et les producteurs de leur région.

Un des modèles de mise en marché directe les mieux connus est l'agriculture soutenue par la communauté (ASC), aussi appelé « fermiers de famille » ou « paniers bio ». Il s'agit d'un partenariat entre des agriculteurs et des citoyens souhaitant se procurer des aliments produits localement et selon des méthodes respectueuses de la santé et de l'environnement. Au Québec, l'organisme *Équiterre* soutient l'ASC par le biais d'un programme d'accompagnement et de promotion des fermiers de famille et de leurs produits.

Les marchés de solidarité régionale sont un autre modèle qui mérite d'être davantage connu du public. Par exemple, le Marché de proximité de Québec offre une formule souple et conviviale pour l'achat de produits locaux. Chaque semaine, les adhérents au Marché peuvent effectuer une commande en ligne à partir de listes

de produits offerts par la trentaine de producteurs partenaires, dont plusieurs sont biologiques. Ils peuvent ensuite récupérer leurs denrées au point de chute du Marché, situé au centre-ville de Québec (voir photo 04).

### L'urbanisme agricole

En amont de la production et de la distribution, l'urbanisme agricole est une approche de planification urbaine qui intègre l'ensemble des activités en lien avec l'agriculture. Par exemple, un nouveau projet résidentiel peut être aménagé autour d'un marché public, offrir des parcelles de culture aux futurs résidents ou encore prévoir l'installation d'une petite ferme maraîchère à proximité des résidences. Ce faisant, l'agriculture devient une composante à part entière des milieux de vie et contribue à leur dynamisme. Encore peu de quartiers sont conçus selon les principes de l'urbanisme agricole, mais plusieurs projets sont en cours d'élaboration et verront le jour au cours des prochaines années, en particulier aux États-Unis.

### Vers des systèmes alimentaires de proximité

L'aménagement et l'urbanisme, longtemps des composantes manquantes dans le système alimentaire, sont appelés à jouer un rôle plus important dans la mise en place de systèmes alimentaires de proximité. Ils offrent des outils de planification et de réglementation permettant de baliser la localisation des activités et l'implantation des infrastructures alimentaires sur le territoire, notamment dans le but de maximiser l'accès aux aliments frais et sains pour l'ensemble de la population, tout en valorisant l'agriculture locale.

Les systèmes alimentaires de proximité reposent sur l'adoption d'un ensemble cohérent de stratégies et sur l'engagement de la collectivité dans leur gouvernance<sup>4</sup>. Des démarches telles que le Système alimentaire montréalais ou *Food Solutions* dans le nord-est des États-Unis démontrent la pertinence de coordonner les efforts visant à renforcer le système alimentaire aux échelles locale et régionale.

Ultimement, quelle que soit notre profession, nous sommes tous citoyens et mangeurs. Nous sommes donc tous responsables du devenir de notre système alimentaire. Gageons que nos petits mangeurs, ceux d'aujourd'hui et de demain, sauront nous remercier de notre engagement pour des villes et des villages nourriciers. □

1 INSPQ, 2014. En ligne : [https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1858\\_Insecurite\\_Alimentaire\\_Quebecois.pdf](https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1858_Insecurite_Alimentaire_Quebecois.pdf)

2 *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, notamment.

3 Pour l'éventail des outils offerts par *Vivre en Ville*, veuillez vous référer au site Internet de l'organisme : [www.vivreenville.org](http://www.vivreenville.org)

4 De nombreuses stratégies et pistes d'action sont présentées dans l'ouvrage *Villes nourricières: mettre l'alimentation au cœur des collectivités* publié par *Vivre en Ville* en janvier 2015. Pour plus d'information : <https://vivreenville.org/villes-nourricieres>



## saines habitudes de vie

**Menahan O'Bomsawin-Delorme,**  
chargée de projet en saines habitudes de vie, CAMF

# COMMENT ENCOURAGER LE VÉLO COMME MOYEN DE TRANSPORT?

ENTREVUE AVEC SUZANNE LAREAU DE VÉLO QUÉBEC

Comment encourager le vélo comme moyen de transport? Cette question, beaucoup se la pose. Plusieurs municipalités veulent mettre en place des environnements favorables aux saines habitudes de vie, et le transport actif est au cœur des discussions en ce qui concerne un mode de vie physiquement actif. À une ère où l'enjeu lié à l'environnement et aux changements climatiques est également d'actualité, tout converge pour trouver des solutions visant à bouger davantage et utiliser moins les voitures. Entrevue avec Suzanne Lareau, présidente-directrice générale de Vélo Québec.

**CAMF :** La notion de sécurité est très importante pour plusieurs parents lorsqu'il est question des déplacements en vélo de leurs enfants. À cet effet, seriez-vous pour une loi sur le port du casque obligatoire en vélo?

**Suzanne Lareau :** Je ne crois pas qu'une telle loi soit une solution. Le port du casque ne résout pas tous les problèmes. Vélo Québec ne dit pas que le port du casque n'est pas bon, mais plutôt qu'il existe des initiatives beaucoup plus porteuses. Il y a deux choses qui contribuent davantage à améliorer la sécurité des cyclistes. Premièrement, les environnements favorables tels que de l'aménagement de saillies de trottoir ou autres mesures d'apaisement de la circulation automobile. C'est là que la municipalité a un rôle majeur à jouer. L'autre élément est le comportement des cyclistes et des automobilistes. C'est important de favoriser l'apprentissage des règles à suivre dès le jeune âge. Les parents ont un grand rôle d'éducation à jouer pour s'assurer que leurs enfants détiennent de bons comportements en vélo. En ville, par exemple, les cyclistes doivent rouler à une vitesse modérée pour réagir rapidement en cas d'imprévu et ainsi éviter un accident.

Une étude canadienne réalisée par des chercheurs en santé publique<sup>1</sup> a démontré que les cyclistes qui vivent dans des provinces où le port du casque est obligatoire ne sont pas moins sujets à être hospitalisés suite à une blessure à vélo. En effet, l'étude indique que 87 % des blessures surviennent sur des parties du corps autres que la tête. Ce sur quoi il faut travailler, c'est à prévenir les accidents possibles au lieu de s'équiper nécessairement d'une armure.

Cela nous ramène aux impacts négatifs et aux impacts positifs du vélo. La vérité c'est que les bénéfices de la pratique du vélo sont 20 fois supérieurs aux risques. Le plus gros problème de santé actuel est la sédentarité. Je suis très inquiète quant à l'obsession de la sécurité. Les enfants d'aujourd'hui doivent aussi se blesser aux genoux, comme nous, pour apprendre à tomber et à se relever! On ne rend pas service à nos enfants en contrôlant leurs jeux physiques extérieurs.

**Selon vous, quels sont les enjeux majeurs auxquels font face les municipalités lorsqu'elles désirent favoriser les déplacements en vélo sur leur territoire?**

Développer un réseau de voies cyclables comporte des coûts. Souvent, ce sont dans ces aménagements que l'on coupe en premier. Pourtant le rapport coût-bénéfice est considérable. C'est un investissement extraordinaire à faire pour la municipalité.

En milieu rural, les enjeux sont très différents. On y retrouve, dans la majorité des cas, une rue principale où les voitures arrivent à vive allure. L'enjeu est de s'assurer que les cyclistes qui circulent sur cette rue et qui la traversent se sentent en sécurité.

**Est-ce que ce sont les mêmes enjeux pour les familles et pour les aînés?**

Pour le vélo c'est la même chose. Les voies pour se déplacer doivent être sécuritaires et conviviales. Toutefois, les destinations des familles et des aînés ne sont souvent pas les mêmes. Les voies qui se rendent vers l'école sont plus fréquentées par les familles, par exemple.



**Circuler sur les trottoirs en vélo lorsque ce n'est pas sécuritaire, est-ce envisageable?**

Tout dépend de l'âge de l'usager et des aménagements. Lorsqu'il s'agit d'une rue très passante, vous avez bien sûr l'option de choisir un autre trajet. Sinon, je suggère que l'enfant, s'il est en bas âge, circule sur le trottoir et que le parent, lui, reste dans la rue. Il s'agit alors au parent de donner de bonnes indications à son enfant. Nous considérons qu'il serait bien de modifier cet élément dans le cadre de la réforme du Code de la sécurité routière pour les jeunes enfants.

**Que peut offrir Vélo Québec aux municipalités afin de répondre à certains défis auxquels elles font face?**

Vélo Québec fait des recommandations sur les types d'aménagements favorables à faire et où ils devraient être faits sur le territoire. Nous proposons un plan qui répond aux besoins des cyclistes. Il y a également le Mouvement vélosympathique. Il s'agit d'un programme de certification destiné aux municipalités inspiré du programme Bicycle Friendly Communities. Le Mouvement vélosympathique comprend un questionnaire pointu sur des éléments portant entre autres sur l'aménagement, l'animation, les mesures préférentielles et tout ce qui favorise les déplacements sécuritaires en vélo. On donne également une rétroaction à la ville et il y a des grades pour l'accréditation (or, argent, bronze), ainsi que des pistes de recommandations. Ce programme aide les municipalités à prioriser des actions et à faire des choix sensés pour être un milieu convivial pour les cyclistes.

**Dans l'objectif d'encourager les déplacements en vélo dans leur municipalité, quelle serait la meilleure stratégie de communication à envisager pour les élus?**

Si on parle strictement de communication, le plus efficace serait de mettre en valeur les avantages de faire du vélo en sachant que les gens choisissent le vélo par plaisir et par efficacité dans leur déplacement (rapide, prévisible, facile). Les raisons environnementales et de santé sont bien réelles, mais ça ne vient pas en premier comme critères de choix du vélo pour un individu.

**En conclusion, selon vous, comment les familles pourraient-elles intégrer davantage les déplacements en vélo dans leur quotidien?**

N'utilisez pas l'auto quand c'est possible. Ça ne rend pas service aux enfants de les conduire en auto à l'école, par exemple. Les enfants ont besoin d'être actifs et ils ont peu d'occasions de l'être dans la journée. Les déplacements le matin et le soir pour se rendre à l'école sont des moments privilégiés où l'enfant peut être actif. Tout dépend de l'âge de ce dernier, mais il peut se rendre seul en vélo à l'école ou bien les parents peuvent s'organiser entre voisins pour aller les reconduire à vélo en alternance. Commencez par le faire une fois par semaine et augmentez par la suite. □

<sup>1</sup> <http://bmiopen.bmj.com/content/5/11/e008052.full?sid=4a9a0909-aeae-4b01-badc-8c97d7a8424f>

# FIXER UNE NOUVELLE LIMITE DE VITESSE À 40 km/h, COMMENT S'Y PRENDRE?



Un nombre grandissant de municipalités au Québec ont décidé de réduire la limite de vitesse permise à des endroits stratégiques sur leur réseau routier à 40 km/h afin, entre autres, de rendre le milieu plus sécuritaire pour la marche et le vélo. C'est aussi une stratégie intéressante permettant d'encourager les déplacements actifs des familles et des aînés à travers le territoire.

Toutefois, il peut sembler complexe et fastidieux de modifier les habitudes et la limite de vitesse lorsqu'elle n'a pas changé depuis des années. Voici quelques éléments à considérer selon le ministère des Transports (MTQ) pour établir une limite de vitesse à 40 km/h.

## Caractéristiques des rues pour que la limite de vitesse de 40 km/h soit crédible

- Rues locales résidentielles où l'activité commerciale ou résidentielle est dense
- Vie locale prépondérante
- Présence de piétons et de cyclistes
- Maximum d'une voie par direction (ou pas plus d'une voie de circulation s'il s'agit d'un sens unique)
- Largeur entre les bordures variant entre 8 et 10 m
- Distance de parcours qui est inférieure à 1 km

## Abaisser une limite de vitesse n'est pas suffisant

Le MTQ rappelle que l'abaissement d'une limite de vitesse est beaucoup plus respectée par les automobilistes lorsque des aménagements modérateurs de la vitesse (dos d'âne, avancées de trottoir, réduction de la largeur de la chaussée, etc.) sont également réalisés.

## Quelques étapes à effectuer avant de modifier une limite de vitesse

- Analyser le réseau routier en partenariat avec les services techniques, corps policiers, etc.
- Consulter les usagers sur les changements à venir
- Adopter un règlement incluant un plan d'information (ex. : installation de panneaux *Nouvelle signalisation*, article dans le journal local, etc.) et de signalisation approuvé par le ministère des Transports
- Informer les usagers de la nouvelle limite qui sera appliquée
- Effectuer au besoin des aménagements et installer de la signalisation au moment où le règlement entrera en vigueur

Pour obtenir plus d'information sur les procédures du MTQ afin de modifier une limite de vitesse du MTQ et pour connaître les aménagements modérateurs de vitesse proposés, consultez le site [www.mtq.gouv.qc.ca](http://www.mtq.gouv.qc.ca), cliquez sur l'onglet Sécurité en transport à droite et cliquez sur Modération d'une limite de vitesse sur le réseau routier municipal dans le menu à gauche.

Pour consulter la présentation offerte par M<sup>me</sup> Catherine Berthod à la Direction de la sécurité en transport au ministère des Transports à l'occasion du dernier colloque du CAMF (atelier 7), consultez le site [www.camf.ca](http://www.camf.ca), cliquez sur l'onglet Événements en haut de page et ensuite cliquez sur Colloque 2015. Ouvrir le document de l'atelier 7 - S'unir pour la mobilité universelle.



## DES OUTILS POUR FAVORISER LE JEU LIBRE ET LE DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS DE 0 À 12 ANS DANS LES PARCS

L'Alliance québécoise du loisir public ainsi que de nombreux partenaires ont développé un cadre de référence intitulé *Tant qu'il y aura des enfants* et des outils pratiques (fiches) à l'intention des gestionnaires d'espaces publics au niveau municipal, des élus municipaux et des professionnels qui interviennent dans l'aménagement des parcs publics.

Le *Projet Espaces* vise à produire des outils et des formations pour faciliter la planification, la conception, l'aménagement, l'entretien et l'animation des espaces publics de jeu libre dans les parcs afin de favoriser le développement des enfants de 0 à 12 ans.

Le site Web propose un moteur de recherche pour consulter des fiches de différents types : savoir, savoir-faire et outils pratiques.

Pour consulter la documentation et en savoir plus : <http://projetespaces.com/>

## UN MODÈLE DE RÉOLUTION POUR PERMETTRE LE JEU DANS LA RUE!

Favoriser et rendre sécuritaire le jeu libre dans la rue est un bon moyen pour les municipalités d'encourager l'activité physique chez les jeunes et leur famille. La Coalition Poids a récemment créé un modèle de résolution à l'intention des élus afin de soutenir cette initiative et de faciliter sa mise en place.

Pour consulter le modèle de résolution : [www.cqpp.qc.ca](http://www.cqpp.qc.ca), cliquez sur *Activité physique dans les villes* dans le menu de gauche et ensuite cliquez sur *Modèles de résolution*.



## DÉFI SANTÉ 5/30 ÉQUILIBRE

« Vous avez une politique familiale municipale en lien avec les saines habitudes de vie? Elle pourrait être récompensée dans le cadre du Défi Santé, Municipalités et familles! »

Pour connaître les détails et pour participer : [Municipalites.defisante.ca](http://Municipalites.defisante.ca)



## RÉDUCTION DES INÉGALITÉS: LES MUNICIPALITÉS, CES ACTRICES INCONTOURNABLES

par **Nicolas Zorn**, analyste de politiques à l'Institut du Nouveau Monde

Depuis quelques années, la question des inégalités économiques et sociales est devenue incontournable, prenant une place grandissante dans les médias, les discours politiques et les préoccupations de la population. Un nombre croissant d'études confirment les effets néfastes des inégalités de revenus sur la croissance économique, la mobilité sociale, la réussite scolaire, la qualité de vie, l'endettement, l'espérance de vie, la participation citoyenne et la santé de la démocratie, notamment.

Malheureusement, les disparités de revenus se creusent de plus en plus dans les pays développés, et le Québec ne fait pas exception : le revenu médian des ménages y est plus faible qu'il y a trente ans, la classe moyenne s'est rétrécie, la part des revenus captés par le 1 % le plus riche augmente beaucoup plus rapidement que dans le reste de la population et l'endettement des ménages bat des records.

De plus, le rôle de la fiscalité et des programmes sociaux en matière de répartition de la richesse est remis en question ; ces moyens peinent désormais à compenser l'accroissement des écarts de revenus. Évidemment, chaque région, ville, village et individu a une réalité qui lui est propre, mais ceux qui perdent généralement au change sont les femmes, les jeunes, les citoyens de certaines régions éloignées, les personnes âgées et celles issues de l'immigration.

### Les citoyens veulent plus d'égalité

Puisque les inégalités ne sont pas une fatalité mais bien un choix de société, existe-t-il une volonté au Québec pour les réduire ? Et si c'est le cas, quelle direction les citoyens souhaiteraient-ils prendre ? Afin de répondre à ces questions, l'Institut du Nouveau Monde (INM) a mené une vaste démarche délibérative en 2013 et 2014, qui a permis de consulter 5 000 personnes aux quatre coins du Québec. Leurs constats : chaque individu est libre de ses initiatives, mais les moyens dont il dispose diffèrent grandement... Les avantages issus de la richesse, tout comme les handicaps propres aux situations de pauvreté, sont cumulatifs. Ils influenceraient fortement les parcours et occasions offertes à chacun. C'est pourquoi les efforts ne doivent pas venir que de l'individu. Le système économique produit des gagnants et des perdants, ce qui justifie des interventions correctives par l'État.

Quels principes et priorités les décideurs devraient-ils mettre de l'avant pour diminuer les inégalités au Québec ? L'universalité des services publics, le respect de la dignité des individus et de leurs droits, l'inclusion sociale, la couverture des besoins de base, la protection des personnes vulnérables, la reddition de compte de la classe politique et des entreprises sont autant de valeurs et principes qui ont été soulignés par les participants. L'instauration d'un revenu minimum garanti, une fiscalité plus progressive, la lutte aux paradis fiscaux et le soutien à l'action citoyenne ont été cités à plusieurs reprises comme mesures à prioriser. Parmi les mesures plus locales furent suggérés la décentralisation et la délégation des ressources et pouvoirs vers les communautés, le partage du temps de travail et la mise en place de solutions à la consommation de masse, comme l'économie collaborative, afin de réduire le besoin de croissance économique génératrice d'inégalités.

En octobre 2014, un sondage Léger/INM a permis de constater qu'il existe un large appui pour que la réduction des inégalités de revenus soit une priorité pour le gouvernement du Québec (70 % des répondants y étaient favorables, 22 % en désaccord). Notons que le niveau de revenus influence de manière significative les résultats : le taux de réponses favorables oscillait entre 66 % et 78 % pour les personnes ayant un revenu inférieur à 100 000 \$, mais baissait à seulement 50 % chez celles bénéficiant d'un revenu supérieur. Étonnamment, plus un répondant était pauvre, plus il était prêt à payer plus d'impôts ou de taxes pour réduire les inégalités.

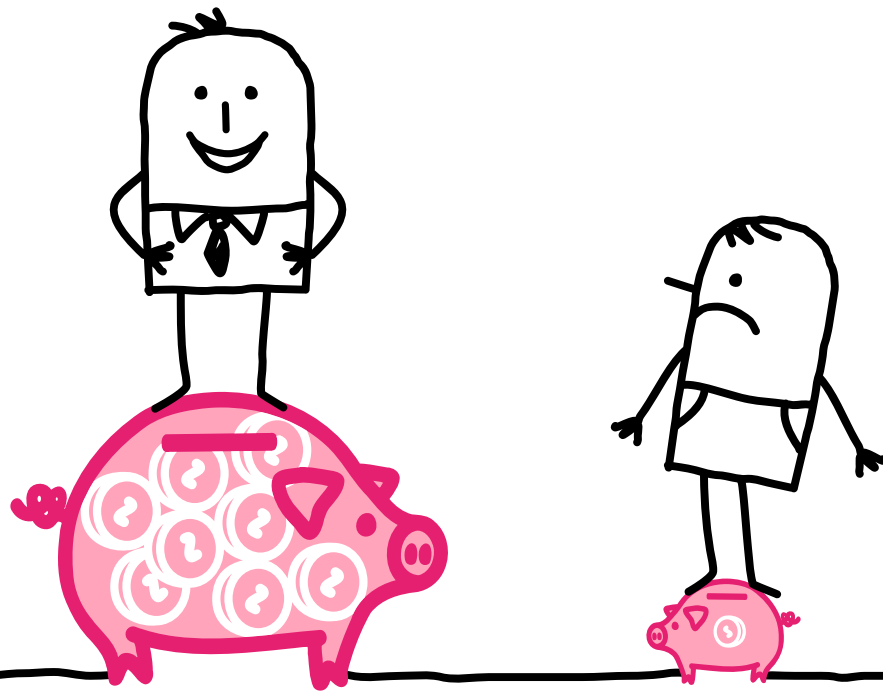
Ces résultats confirment que l'égalité et la justice sociale sont des valeurs fortes au Québec. Même si la classe politique a parfois tendance à remiser cet engagement en faveur d'autres objectifs, ces valeurs font clairement partie de l'identité québécoise.

### Les municipalités, ces actrices incontournables

Les inégalités sociales prennent plusieurs formes : entre catégories socio-économiques, entre hommes et femmes, entre provenances ethnoculturelles et entre générations. Au-delà des écarts de revenus et de biens matériels, les inégalités sociales sont apparentes dans notre quotidien de différentes façons : facilité à se déplacer de façon abordable (notamment pour faire les courses), accès aux parcs et aux services de proximité (écoles, bibliothèques, garderies, épiceries) tant en termes financiers que sur le plan de la mobilité (pour les personnes ayant un handicap, par exemple), accès à Internet, et ainsi de suite. Tous ces services peuvent être inégalement répartis. La façon dont un quartier est organisé est donc un élément déterminant dans la lutte aux inégalités sociales. Dans ce contexte, les municipalités sont des actrices de premier plan pour les réduire ou, au contraire, les laisser s'aggraver.

En réfléchissant collectivement sur leurs aménagements et leurs politiques pour tenir compte des inégalités sociales, les municipalités peuvent favoriser la santé, la sécurité et le bien-être de leurs citoyens... C'est particulièrement le cas lorsque les quartiers sont faciles d'accès, raisonnablement abordables, socialement diversifiés, sécuritaires (tant sur les plans social qu'environnemental), et multifonctionnel (les gens peuvent y travailler, y vivre et s'y loger)<sup>1</sup>. L'allocation des budgets des gouvernements peut donc être un levier important pour augmenter ou réduire les inégalités sociales, notamment sur le plan du financement des infrastructures collectives (transport en commun, parcs, infrastructures culturelles et sportives).

Les groupes communautaires peuvent aussi fournir plusieurs services utiles à peu de frais ou gratuitement, comme des services d'entraide et d'écoute, un soutien financier et des conseils pratiques pour les familles, des services de soins ou d'alphabétisation, un soutien à l'intégration des nouveaux arrivants et bien plus encore. Les domaines sont particulièrement variés, allant de l'habitation à l'accès à la justice, en passant par l'agriculture urbaine et les loisirs. Ces services seraient autrement inaccessibles à une portion importante de la population. Prendre en compte ces éléments permet d'éviter qu'une ville ne soit ségréguée selon les revenus ou les classes sociales des personnes qui l'habitent.



À titre de planificateur urbain, les municipalités ont pour mission d'assurer la cohérence et l'équilibre des intérêts collectifs et particuliers dans la mise en place de projets publics et privés. Si la réduction des inégalités sociales est une priorité, ces initiatives ne doivent pas être destinées uniquement ou principalement à des usagers mobiles, cultivés et financièrement à l'aise<sup>2</sup>. Repousser les personnes marginalisées dans les quartiers voisins, ou interdire la présence des jeunes et des personnes en situation d'itinérance dans les lieux publics, comme c'est le cas dans certaines municipalités, n'est une solution ni durable, ni juste.

Les inégalités économiques et sociales peuvent également prendre la forme d'inégalités en matière de logement. Elles concernent la manière dont les habitations sont construites et desservies, leur coût, qui peut y habiter, et la façon dont elles s'intègrent et cohabitent entre elles. Ainsi, moins le revenu du ménage est élevé, moins il est probable que le logement soit en bonne condition, ce qui entraîne plusieurs effets néfastes sur la qualité de vie<sup>3</sup>. Or, parmi les ménages ayant un revenu annuel inférieur à 28 000 \$ en 2006, plus de la moitié avait des besoins impérieux en matière d'habitation<sup>4</sup>. De plus, les petits logements (parfois les seuls abordables) favorisent la transmission de maladies infectieuses, et les enfants qui partagent leur chambre réussissent moins bien à l'école<sup>5</sup>.

L'accès à un logement abordable et salubre est non seulement un besoin essentiel, mais un droit fondamental. Différents textes internationaux ratifiés par le Canada et le Québec le garantissent, et ces derniers sont tenus de les respecter<sup>6</sup>. Toutefois, malgré une hausse importante du prix des logements au Québec, les gouvernements, particulièrement au fédéral, réduisent progressivement leur appui financier à la construction de logements sociaux. En 2014, il y avait près de 40 000 ménages québécois sur une liste d'attente pour accéder à une place dans un logement à loyer modique. De plus, la rareté des logements abordables crée une pression supplémentaire sur le parc immobilier des logements sociaux<sup>7</sup>. Cette tendance doit être inversée et les solutions sont connues : offrir aux ménages des revenus suffisants pour couvrir leurs besoins de base, construire des logements sociaux en assez grand nombre pour éliminer les listes d'attente et renforcer les moyens financiers et légaux octroyés à la *Régie du logement du Québec* pour mieux faire respecter les droits des locataires (ce qui ne nuit aucunement aux propriétaires qui respectent la loi).

L'accès à une alimentation saine est aussi l'un des enjeux qui se joue à l'échelle locale puisque certains quartiers se retrouvent dans des « déserts alimentaires » où des produits comme des fruits et légumes frais sont indisponibles. Des programmes incitatifs et des changements dans le zonage pourraient faire partie des solutions, bien que l'enjeu est souvent plus complexe qu'il n'y paraît. Néanmoins, l'insuffisance de revenu demeure la cause principale des inégalités sur le plan alimentaire, tant par les habitudes de vie que les prix élevés de la nourriture saine<sup>8</sup>. Comme quoi, les municipalités ne peuvent être les seules à relever ce défi.

## Conclusion

Les enjeux propres aux inégalités sont nombreux, complexes et diversifiés. Il existe une panoplie de solutions, tant locales que globales. Ceci dit, chaque municipalité a sa réalité, ses priorités et des moyens financiers qui lui sont propres. Il n'y a pas de recettes universellement efficaces. Pour réformer nos institutions et notre économie, les citoyens devront être au cœur de ces choix éminemment politiques. Les décisions prises par certains élus derrière des portes closes n'ont pas l'habitude d'être durables, du moins en termes d'acceptabilité et d'inégalités sociales.

Évidemment, certains bouleversements qui aggravent les inégalités se jouent à l'échelle internationale, comme le changement technologique, les paradis fiscaux et la mondialisation de l'économie. La financiarisation de l'économie, la régulation des marchés, les transferts de revenus et des services publics offerts à l'échelle nationale ont un impact décisif. Toutefois, les enjeux comme la création d'emplois de qualité, le rôle des entreprises et de la société civile, l'importance de la participation citoyenne, les services publics locaux et l'aménagement du territoire donnent un rôle de premier plan aux municipalités.

Au-delà des pratiques à repenser et aux budgets à bonifier, les municipalités peuvent également jouer un rôle déterminant sur les normes sociales ; en valorisant un discours qui priorise la réduction des inégalités, les élus et les administrations locales peuvent légitimer davantage cet enjeu, ce qui mettra de la pression sur les autres acteurs de changement et conscientisera davantage la population sur les bénéfices d'une communauté plus égalitaire. Au final, une approche globale sur tous les fronts est à privilégier, car le Québec est à la croisée des chemins dans la lutte aux inégalités. □

1 COMITÉ DE PILOTAGE MONTRÉAL = FAMILLE, «Rapport d'étape», Secrétariat à la région métropolitaine, 2013, p. 31.

2 ANTOINE FLEURY, «Espace public urbain», dans ALAIN BIHR et ROLAND PFEFFERKORN (dirs.), *Dictionnaire des inégalités*, Paris: Armand Colin, p. 151.

3 NORMAN KING, «Impacts des conditions de logement sur la santé publique», *Direction de la santé publique de Montréal*, 2000.

4 RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA, *Logement - Besoins de logement*, 2012.

5 AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MONTRÉAL, *Plan régional de santé publique 2010-2015 - Un environnement urbain favorable à la santé. Des logements salubres et accessibles*, 2010.

6 FRONT D'ACTION POPULAIRE EN RÉAMÉNAGEMENT URBAIN, *Immigration et logement au Québec*, 2012.

7 ISABELLE PORTER, «HLM: près de 40 000 personnes sur les listes d'attente au Québec», *Le Devoir*, 4 août 2014, p. A3.

8 AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MONTRÉAL, *Rapport du directeur de santé publique 2011 - Les inégalités sociales de santé à Montréal: le chemin parcouru*, 2011.



## aînés

Corinne Vachon-Croteau, chargée de projet MADA, CAMF

# LE PLAN D'INTERVENTION CONCERTÉ POUR CONTRENER L'INTIMIDATION: L'AFFAIRE DE TOUS



**Au cours des dernières années, la société québécoise a brisé le tabou entourant l'intimidation**, notamment grâce à des personnalités publiques comme Jasmin Roy, qui ont osé aborder la problématique. L'intimidation a particulièrement été traitée sous l'angle jeunesse avec les cas d'intimidation rapportés en milieu scolaire et la cyberintimidation, ayant pris beaucoup d'ampleur avec la montée des réseaux sociaux. Le gouvernement du Québec a d'ailleurs posé des actions afin d'intervenir pour réduire les cas d'intimidation dans les écoles. Or, l'intimidation ne touche pas uniquement les jeunes; les victimes peuvent être des individus de toutes les tranches d'âges dans diverses situations personnelles et professionnelles. La *Loi sur les normes du travail (LNT)* inclut dorénavant des mesures afin de dénoncer le harcèlement psychologique au travail, dont l'intimidation peut être l'une des formes. Mais que faire des cas d'intimidation lorsqu'ils sont vécus à l'extérieur du contexte scolaire ou du monde du travail? À ce sens, il importe d'agir collectivement pour nous offrir une société bienveillante pour tous.

C'est donc dans cette perspective que le 18 novembre dernier, le premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, a lancé le premier plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation *Ensemble contre l'intimidation, une responsabilité partagée*. L'importance accordée à ce dossier par le premier ministre avait déjà été affirmée en avril 2014 lorsque, pour la toute première fois dans l'histoire du Québec, M. Couillard a attribué officiellement le dossier de l'intimidation à un ministre. C'est en effet la ministre de la Famille et des Aînés, M<sup>me</sup> Francine Charbonneau, qui est également responsable des aînés, qui s'est vue attribuer le dossier de la lutte contre l'intimidation. Dans l'introduction du plan d'action, M. Couillard mentionne que «le présent plan d'action vient compléter les mesures déjà en place en déployant de nouvelles actions pour bâtir une société tolérante et respectueuse; une société pour tous les âges, qui prend soin de ses membres en situation de vulnérabilité; une société ouverte à la différence et riche de sa diversité». Tout le monde sera certainement en accord avec cette vision d'une société inclusive et bienveillante; chacun aura son rôle à jouer pour y arriver. Pour mettre en œuvre ce plan d'action bâti suite à une série de consultations, un budget de 4,4 millions de dollars sur trois ans a été prévu par le gouvernement du Québec.

Le plan d'action interpelle directement les municipalités québécoises ainsi que le Carrefour action municipale et famille (CAMF) dans certaines de ses actions. C'est donc dire que les municipalités auront elles aussi un rôle à jouer dans le cadre

de la lutte à l'intimidation au cours des prochaines années. Nous y reviendrons après avoir décrit brièvement le plan d'action.

### Définition de l'intimidation

Pour parler d'intimidation, il importe, dans un premier temps, de se donner une vision commune de ce qu'elle est. La définition retenue dans le plan d'action est celle de la *Loi sur l'instruction publique*: «Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser est considéré comme de l'intimidation.». On mentionne également que l'intimidation peut être liée avec d'autres phénomènes tels que la maltraitance, la discrimination et l'exploitation. Bien que ces phénomènes s'apparentent à l'intimidation, la distinction à faire est importante, particulièrement en ce qui concerne la maltraitance dans le cadre du dossier *Municipalité amie des aînés*. Voici la définition qui a été retenue dans le plan d'action pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées et qui est celle de l'Organisation mondiale de la santé émise dans le cadre de la *Déclaration de Toronto sur la prévention globale des mauvais traitements envers les aînés*: «Il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée». À la lumière de ces définitions, nous pouvons conclure que l'intimidation est une forme de maltraitance, mais que lorsqu'il y a maltraitance, il n'y a pas nécessairement de l'intimidation. Pour plus d'information concernant la terminologie relative à la maltraitance, visitez le site Internet de la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les aînés: [www.maltraitancedesaines.com](http://www.maltraitancedesaines.com)

### Le plan d'action en bref

Le plan d'action gouvernemental pour lutter contre l'intimidation se veut complémentaire aux mesures déjà mises en place par le milieu scolaire, les corps policiers ou les organismes communautaires, par exemple. Il comporte un volet sensibilisation et prévention ainsi qu'un volet davantage axé sur l'intervention et le soutien en présence d'intimidation. Le plan se décline en cinq grandes orientations:



1. des milieux de vie bienveillants et respectueux de chaque personne, des rapports égaux et des comportements empreints de civisme;
2. une population sensibilisée et engagée;
3. des intervenantes et des intervenants formés et outillés;
4. des personnes victimes, des témoins et des auteurs mieux soutenus et mieux outillés;
5. des interventions appuyées sur des données probantes.

Le CAMF et les municipalités sont interpellés plus spécifiquement dans la deuxième orientation. On y mentionne que « les municipalités et les conseils de bande, comme milieux de proximité, peuvent jouer un rôle important et sont invités à utiliser les leviers dont ils disposent pour sensibiliser les membres de leur communauté à l'importance de prévenir et de contrer l'intimidation et de travailler collectivement à la construction d'environnements bienveillants et sécuritaires ». Le plan d'action identifie spécifiquement la démarche *Municipalité amie des aînés* et la politique familiale municipale comme des véhicules porteurs qui pourront encadrer la mise en place d'actions afin de contrer l'intimidation. Le CAMF se réjouit d'ailleurs de cette mention qui témoigne de l'importance des réalisations des municipalités par le biais des PFM et MADA. Nous pouvons collectivement être fiers de cette reconnaissance.

Les municipalités peuvent également agir selon d'autres orientations sans nécessairement être directement interpellées. Par exemple, dans l'orientation 1 - *Des milieux de vie bienveillants et respectueux de chaque personne, des rapports égaux et des comportements empreints de civisme*, rappelons-nous des capsules vidéos de la Ville de Sherbrooke en partenariat avec l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) visant à développer une culture de civisme envers les aînés dans les commerces. Celles-ci pourraient très bien s'inscrire dans cette orientation. De plus, il est à noter que l'une des actions de la quatrième orientation est de « soutenir des projets et des initiatives contribuant à prévenir et à contrer l'intimidation et l'âgisme dans le cadre du programme *Québec ami des aînés* ». Il sera donc important de surveiller les prochains appels de projets du programme *Québec ami des aînés* (QADA)!

### Passons à l'action

Au cours des prochains mois, le CAMF se penchera davantage sur la problématique de l'intimidation, en collaboration avec ses partenaires, afin d'outiller les municipalités pour qu'elles puissent mieux cerner leur rôle municipal et les actions possibles à prendre dans ce contexte. Une réflexion a été amorcée lors de la dernière rencontre du Réseau des grandes villes MADA qui portait justement sur la thématique de l'intimidation. Les municipalités auront certainement intérêt à consolider leur lien avec différents partenaires tels que le service de police, les organismes communautaires et le réseau scolaire, qui font déjà des actions afin de lutter contre l'intimidation. Voyons ce plan d'action comme un nouveau levier afin que chaque municipalité puisse continuer à collaborer à l'amélioration de la qualité de vie des familles et des aînés sur leur territoire. □

**Nous vous invitons à partager vos bons coups en matière de lutte contre l'intimidation sur notre page Facebook ou à nous les faire parvenir par courriel à l'adresse suivante : [corinne@carrefourmunicipal.qc.ca](mailto:corinne@carrefourmunicipal.qc.ca).**

**Pour consulter le plan d'action Ensemble contre l'intimidation une responsabilité partagée, rendez-vous au [www.mfa.gouv.qc.ca/fr/intimidation](http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/intimidation).**

### Sources

*Ensemble contre l'intimidation une responsabilité partagée - Plan d'action gouvernemental pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018*, ministère de la Famille, 2015.

*Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance 2010-2015*, ministère de la Famille et des Aînés, 2010.

Pratique de pointe pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal; Ligne Aide Abus Aînés; Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées; Ministère de la Famille, Secrétariat aux Aînés, novembre 2015.

Site Internet de l'AQDR de Sherbrooke, section aînée, dossier sur les commerces amis des aînés. <http://www.aqdrsherbrooke.org/fr/dossiers/ami-des-aines.php>.

Encore une fois pour cette édition du magazine *Municipalité + Famille*, il y a eu tant de nouvelles politiques familiales municipales et de démarches *Municipalités amies des aînés* que nous n'avons pu toutes les recenser. Nouveauté pour cette édition : quelques municipalités en sont à la mise à jour de leur démarche MADA, malgré le fait que le programme n'existe que depuis quelques années. Ce besoin de renouveler une politique exprime bien l'évolution rapide et constant des besoins de la population à laquelle elle s'adresse : les aînés !

### Danville (PFM/MADA) (Estrie) 4 000 habitants

**Cette petite municipalité d'Estrie présente la deuxième génération de plan d'action en faveur des familles en y ajoutant la démarche MADA. Parmi les actions qu'on trouve dans ce plan d'action, il y a :**

- ajouter cinq lampadaires par année pour améliorer l'éclairage des rues ;
- offrir aux jeunes des cours de cuisine intergénérationnels ;
- faire connaître les services de soutien à domicile ;
- accorder une attention particulière aux activités et équipements offerts aux adolescents ;
- inviter les jeunes à présenter leurs projets aux assemblées du conseil.

### Chelsea (MADA) (Outaouais) 7 100 habitants

**Chelsea s'est lancée dans l'élaboration d'une première démarche MADA distinctement de sa démarche de politique familiale afin d'avoir un plan d'action propre aux deux politiques. Dans son plan d'action MADA, on retrouve :**

- s'assurer que le zonage et les règlements permettent l'aménagement de secteurs résidentiels avec des services de proximité ;
- initier et encourager la formation d'un comité de travail sur l'exploration de différentes formes innovantes d'habitation (ex. : coop d'habitation) ;
- établir une banque de travailleurs disponibles sur le site Internet de la municipalité ;
- s'assurer que la programmation de loisirs favorise les saines habitudes de vie pour les aînés.

### Launay (PFM/MADA) (Abitibi-Témiscamingue) 200 habitants

**Par cette politique de la famille et des aînés, la municipalité voulait s'assurer que le conseil municipal de Launay fasse de la Ville un endroit où les familles et les aînés puissent s'épanouir pleinement. Parmi les mesures de son plan d'action, il y a :**

- poursuivre l'amélioration du réseau routier pour accroître la sécurité des familles et des aînés ;
- encourager l'installation d'un restaurant ;
- travailler à l'élaboration de la mise en place d'un système d'aqueduc ;
- poursuivre le plan de développement résidentiel en offrant des possibilités de terrains pour la construction ou l'installation de maisons ;
- élaborer des stratégies pour favoriser la participation de toute la famille ainsi que de tous les aînés à la protection de l'environnement ;
- adapter les horaires et les infrastructures de loisirs en fonction de la réalité que vivent les parents.



Pour connaître plus de mesures, consulter les politiques familiales et les politiques des aînés sur le site Web du CAMF au [www.camf.ca](http://www.camf.ca) et consulter la Banque des 1001 mesures au [www.1001mesures.ca](http://www.1001mesures.ca).

### Rivière-du-Loup (PFM/MADA) (Bas-Saint-Laurent) 19 800 habitants

**Engagée envers les familles depuis de nombreuses années, Rivière-du-Loup a procédé à une deuxième mise à jour de sa politique familiale et des aînés. Parmi les mesures de son plan d'action, on retrouve :**

- augmenter la quantité de jardins communautaires dans les différents secteurs de la ville ;
- aménager une nouvelle station de vélos en libre-service ;
- mettre en place des projets favorisant le parrainage entre les adolescents et les aînés ;
- célébrer la Journée internationale des droits de l'enfant du 20 novembre ;
- analyser les collaborations possibles pour bonifier l'offre d'activités aux adolescents ;
- organiser des activités incitatives pour le transport actif.

### Saint-Honoré-de-Shenley (MADA) (Chaudière-Appalaches) 1 600 habitants

**Saint-Honoré-de-Shenley a tenu à démontrer que les aînés de la communauté revêtent une grande importance avec cette première démarche Municipalité amie des aînés. Parmi les mesures du plan d'action, on retrouve :**

- étudier la possibilité d'avoir la présence d'un médecin une à deux journées par semaine dans la municipalité ;
- refaire les trottoirs de la rue Principale en leur donnant une pente ascendante plus accessible et sécuritaire pour les aînés, poussettes, véhicules triporteurs, etc. ;
- promouvoir l'activité sportive intergénérationnelle ;
- installer des lumières de rue dans le village.

## Desbiens (PFM/MADA) (Saguenay–Lac-Saint-Jean) 1 100 habitants

Desbiens présente à ses familles une toute première politique familiale jumelée à une démarche *Municipalité amie des aînés*. Parmi les mesures de son plan d'action, on retrouve :

- maintenir le trottoir de la 12<sup>e</sup> Avenue sud en bon état et bien dégagé l'hiver ;
- mettre à jour et promouvoir le site Internet de la municipalité en incluant le bulletin municipal ;
- élaborer et promouvoir une programmation municipale de loisirs, d'activités socioculturelles et d'événements en tenant compte de toutes les clientèles ;
- poursuivre les démarches pour l'implantation d'un CPE ;
- publiciser le *Transport d'accompagnement bénévole (TAB)* et *Option Transport*.

## MRC du Fjord-du-Saguenay (MADA) (Saguenay–Lac-Saint-Jean) 21 700 habitants

Avec cette démarche MADA, il était essentiel pour la MRC du Fjord-du-Saguenay de travailler conjointement avec chacune des municipalités afin de les soutenir dans la réalisation de leur politique des aînés et de leur plan d'action MADA. Parmi les mesures de cette politique globale, on retrouve :

- étudier la possibilité de créer une coopérative d'entretien extérieur pour le Haut et le Bas-Saguenay et soutenir leur mise en place ;
- produire un guide en versions papier et électronique afin de faire connaître les services et programmes disponibles pour le maintien à domicile des personnes âgées ;
- intégrer un volet MADA sur le site Internet de la MRC et le maintenir à jour ;
- poursuivre et promouvoir l'activité de *Reconnaissance des bénévoles* de la MRC auprès des comités de suivi locaux ;
- offrir une sélection de conférences sur des thèmes touchant la qualité de vie des aînés.

## Maddington Falls (MADA) (Centre-du-Québec) 440 habitants

Grâce à une équipe active et dévouée de bénévoles, cette petite municipalité présente avec fierté sa première politique des aînés. Parmi les mesures du plan d'action, on retrouve :

- aménager un terrain afin de pratiquer des activités : pétanque, fer, etc. ;
- construire des aires de repos près des chutes au parc récréotouristique ;
- visite annuelle des aînés en besoin ;
- créer une banque des noms de jeunes pour aider les aînés dans leurs menus travaux ;
- organiser un système téléphonique assurant la sécurité aux aînés vivant seuls par l'entremise du programme PAIR.

## MRC de l'Île-d'Orléans (PFM/MADA) (Capitale-Nationale) 6 700 habitants

La MRC de l'Île-d'Orléans lance sa toute première politique familiale et des aînés qui encadre ses six municipalités et qui comprend un plan d'action spécifique pour chacune d'entre elles ainsi que pour la MRC. Parmi les mesures du plan d'action de la MRC, on retrouve :

- poursuivre la représentation auprès du ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour assouplir la réglementation et le processus d'émission de permis pour les maisons intergénérationnelles ;
- faire du lobbying auprès des autorités du CSSS pour augmenter la qualité des services aux familles et aux aînés ;
- collaborer avec la commission scolaire afin d'assurer le maintien des trois pavillons de l'école de l'Île-d'Orléans ;
- favoriser la poursuite du projet de développement de sentiers multifonctions sur le territoire ;
- soutenir financièrement les activités de l'Association bénévole de l'Île-d'Orléans.

## Saint-André (PFM) (Bas-Saint-Laurent) 660 habitants

La municipalité de Saint-André a mis à jour sa politique de la famille réalisée en 2009 afin qu'elle soit harmonisée avec la démarche *Municipalité amie des aînés*. Parmi les mesures de son plan d'action nouvelle génération, on retrouve :

- créer un bottin de références incluant les commerces, les ressources et les services disponibles pour les aînés de Saint-André ;
- faire circuler régulièrement les modalités de location ou d'utilisation des salles disponibles de Saint-André ;
- créer un groupe de proches aidants ;
- publier des articles dans le journal local pour sensibiliser la population sur les formes d'abus auprès des aînés ;
- faire connaître le service de popote roulante et *La Boîte Fraîcheur*.

## Beauharnois (PFM/MADA) (Montérégie) 12 600 habitants

Comme le dit son maire, en adoptant cette politique, la Ville de Beauharnois veut être « davantage en mesure d'appivoiser l'avenir avec respect et compassion et d'accompagner les générations d'aujourd'hui et de demain sous le signe du bonheur ». Dans son plan d'action, on retrouve des mesures telles que :

- reconduire annuellement un processus de consultation des membres de la communauté sur les activités de loisirs souhaitées par la population ;
- installer des modules d'exercice pour les aînés dans les parcs et y animer un parcours santé ;
- adapter les jardins communautaires pour y accueillir des jardins surélevés ;
- promouvoir le développement d'activités à caractère culturel, artistique et scientifique dans le cadre des activités de la Ville ;
- promouvoir une offre d'aliments sains lors d'événements populaires municipaux ;
- créer et mettre en valeur des camps de jour thématiques ou spécialisés pendant la saison estivale pour les jeunes enfants et les adolescents.

# rendez-vous annuel

## LA JOURNÉE DE PARTAGE INTERMUNICIPAL SUR LA PFM EN FORME: UN SUCCÈS!

Plus de 100 participants étaient présents à Beloeil le 13 novembre dernier pour participer à cette journée de réseautage en lien avec les saines habitudes de vie. Lors de cet événement provincial, les participants ont eu l'occasion d'entendre plusieurs municipalités partager avec eux les initiatives qu'elles ont mises en place dans leur communauté. Les conférenciers ont partagé leurs approches, leurs expériences et les initiatives réalisées dans leur municipalité en mettant de l'avant les étapes effectuées pour les mettre en œuvre. De plus, plusieurs partenaires nationaux, spécialistes dans un domaine relié aux saines habitudes de vie, ont présenté leur expertise pour soutenir les municipalités.

Les présentations des conférenciers sont accessibles en ligne sur le site Web du CAMF au [www.camf.ca](http://www.camf.ca). □



## LA TOURNÉE DES RÉGIONS SUR LES SAINES HABITUDES DE VIE

Dans le cadre de sa tournée provinciale de formation en saines habitudes de vie, le Carrefour action municipale et famille a parcouru les différentes régions du Québec afin d'outiller et de consulter les élus municipaux à propos de la mise en œuvre de la politique familiale municipale en forme. Il y était question entre autres du jeu libre dans la rue et de l'aménagement favorable au mode de vie physiquement actif des familles. En tout, 13 des 17 régions administratives ont reçu la visite du CAMF, et 209 participants ont profité de la tournée pour en apprendre davantage sur la PFM en forme. □

### Éditeur

Carrefour action municipale et famille  
6200, boul. Taschereau, local 401  
Brossard (Québec) J4W 3J8

Téléphone: (450) 466-9777  
Télécopie: (450) 466-6838

Courriel: [info@carrefourmunicipal.qc.ca](mailto:info@carrefourmunicipal.qc.ca)  
Internet: [www.camf.ca](http://www.camf.ca)

### Coordination de la rédaction et de la production

Véronique Bettez

### Collaborateurs

Véronique Bettez, Martin Damphousse, Vincent Galarneau, Isabelle Lizée, Menahan O'Bomsawin-Delorme, Marc-André Plante, Corinne Vachon-Croteau, Nicolas Zorn

**Correction** Véronique Bettez, Menahan O'Bomsawin-Delorme et Marie Rhéaume

**Conception graphique** Fusion Communications & Design

**Impression** Imprimeries Transcontinental inc.

### Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec, Bibliothèque nationale du Canada  
1<sup>er</sup> trimestre 2016 ISSN 1708-9824



## Favoriser les interventions sur les saines habitudes de vie en milieu municipal: besoins des professionnels de la santé publique

Cette étude porte sur les besoins de soutien et de formation des professionnels de la santé publique dans l'appui qu'ils apportent aux municipalités en vue de créer des saines habitudes de vie.

Elle s'inscrit dans la foulée de plusieurs travaux qui ont été entrepris au cours des dernières années afin de mieux mobiliser les acteurs municipaux pour qu'ils s'engagent dans des actions dans le domaine des environnements favorables aux saines habitudes de vie. Parmi ces travaux, mentionnons la publication *Prendre soin de notre monde* qui a suscité l'adhésion de douze organisations partenaires des municipalités (dont la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec) (RQVVS, 2014). Il y a également la tenue de séances de sensibilisation dans les régions auprès des acteurs municipaux sur les environnements favorables aux saines habitudes de vie.

Disponible en ligne au [www.inspq.ca/publications/2033](http://www.inspq.ca/publications/2033)



## Que faisons-nous de notre temps ?

Dans son ouvrage, Gilles Pronovost constate que les Québécois peinent à évaluer le temps consacré aux diverses activités quotidiennes. La génération actuelle travaille-t-elle davantage que la précédente ? Quelle est la véritable ampleur du stress temporel dont un grand nombre se dit affecté et qui en sont les plus touchés ? Les parents consacrent-ils plus de temps ou moins de temps à leurs enfants ? Où en sommes-nous réellement en matière de partage des tâches domestiques ? La civilisation du loisir serait-elle un mythe ? Le temps consacré à la culture est-il oui ou non en diminution ? Les nouvelles technologies ont-elles bouleversé la structure des temps sociaux ? L'auteur répond à toutes ces questions et à bien d'autres encore.

Disponible en ligne au <http://www.puq.ca/catalogue/livres/que-faisons-nous-notre-temps-2774.html>



## Vivre en famille au cœur de la ville

Ce livre ne propose pas seulement de revisiter les arguments mettant en opposition ville et banlieue. Il vise à rendre intelligible une réalité complexe et nuancée: celle de la diversité des quartiers, des familles et des perspectives d'intervention dans le but non pas de favoriser une forme d'habitat au détriment d'une autre, mais d'envisager l'environnement urbain comme un ensemble d'espaces complémentaires et, à leur manière, profitables. Le CAMF y a d'ailleurs collaboré par la rédaction d'un chapitre entier dédié aux rôles des politiques familiales dans l'administration municipale.

Disponible en ligne au <http://pum.umontreal.ca/catalogue/vivre-en-famille-au-coeur-de-la-ville>

## calendrier

### 6 et 19 janvier 2016

Webinaire sur le programme d'accréditation  
*Municipalité amie des enfants*  
[www.amiedesenfants.ca](http://www.amiedesenfants.ca)

### 9 au 15 mai 2016

Semaine québécoise des familles  
[www.quebecfamille.org](http://www.quebecfamille.org)

### 15 mai 2016

Journée internationale des familles

### 1<sup>er</sup> au 3 juin 2016

28<sup>e</sup> Colloque annuel du CAMF, Granby  
[www.camf.ca](http://www.camf.ca)

### 2 juin 2016

Remise des *Prix du CAMF* 2016

### 3 juin 2016

Assemblée générale annuelle du CAMF

### 11 juin 2016

Fête des voisins  
[www.fetedesvoisins.qc.ca](http://www.fetedesvoisins.qc.ca)



28<sup>e</sup> COLLOQUE

Le **28<sup>e</sup> Colloque du CAMF**, qui abordera l'action municipale en faveur des familles et des aînés, aura lieu du **1<sup>er</sup> au 3 juin 2016 à Granby**.

Le thème est

*Des environnements favorables pour le bien-être des familles*

Plusieurs sujets d'actualité y seront abordés, dont le jeu libre, l'accueil de familles immigrantes, la lutte contre la maltraitance et l'intimidation, la pédiatrie sociale, etc.

Il y aura des forums par taille de population et des ateliers offerts spécifiquement pour les municipalités en milieu rural.

**Granby**  
*Ville rayonnante*



Le Carrefour remercie le ministère de la Famille et le Secrétariat aux aînés pour son appui financier au fonctionnement de ses activités et pour son soutien technique auprès des municipalités et des MRC en matière de politique familiale municipale et dans la mise en place de la démarche *Municipalité amie des aînés*.

**Famille**  
**Québec** 